

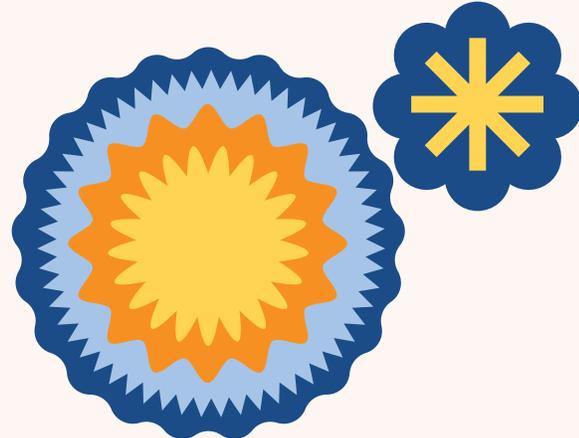
TROUSSE DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS

2025



cfuw fcfd

Contenus



Les Résolutions adoptées par la FCFDU en 2025

 Une note sur les résolutions	01
 Résolutions archivées	02
 Lutter contre la précarité menstruelle et les inégalités d'accès aux produits menstruels au Canada	06
 Accroître l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive	09
 Soutenir les droits des personnes 2ESLGBTQ+	12
 Renforcer la sensibilisation et la protection des personnes victimes de violence domestique et de leurs animaux	15
 Élimination graduelle et équitable de l'extraction et de la combustion de combustibles fossiles	18
 Affirmer que le logement est un droit humain et un bien social	21
 Conseils et liens pour la défense des intérêts	24
 Modèles de lettres	25
 Bibliographie	27

Une note sur les résolutions

Les membres de la FCFDU sont encouragées à s'engager dans le processus des résolutions, selon les intérêts et les capacités de leur club. Il n'est ni attendu ni exigé qu'un club de la FCFDU agisse sur une ou plusieurs des résolutions présentées dans cette trousse de défense des intérêts de l'automne. Chaque club devrait se concentrer sur les activités ou les causes qui le touchent particulièrement et qui sont pertinentes pour sa communauté. Si l'une des résolutions adoptées correspond aux priorités actuelles du club, la FCFDU nationale met à disposition des ressources dans les trousse de défenses des intérêts de l'automne ainsi que dans le Member's Drive pour soutenir votre club.

Résolutions archivées

En 2018, le sous-comité des résolutions adoptées a été chargé d'améliorer la valeur et la facilité d'utilisation du livre des résolutions adoptées de la FCFDU. La première étape a consisté à étudier la valeur et l'utilisation actuelles des résolutions adoptées figurant dans le Livre des résolutions adoptées. Après un examen approfondi de ces résolutions adoptées par le sous-comité et d'autres comités, clubs et individus intéressés de la FCFDU, il est apparu que de nombreuses résolutions adoptées n'avaient pas fait l'objet d'actions ou étaient périmées. Ces résolutions adoptées, bien que précieuses en leur temps, n'avaient plus d'utilité dans le livre actif des résolutions adoptées. Bien qu'elles soient archivées, il convient de noter que ces résolutions adoptées, en tant que motions, sont toujours valables et peuvent être utilisées par n'importe quel club, commission ou conseil jusqu'à ce que l'une d'entre elles soit annulée, c'est-à-dire officiellement supprimée par un vote des membres, ce qui pourrait se produire si l'original était mis à jour.

L'action approuvée par le Conseil d'administration d'archiver toute résolution adoptée stipule qu'elle doit être étudiée et prise en compte par la même méthode que celle utilisée pour son approbation, c'est-à-dire par une discussion au sein du club et une approbation lors d'une session d'orientation de la FCFDU, et que plusieurs résolutions adoptées peuvent être combinées en une seule proposition de résolution (motion du conseil d'administration - 6 avril 2021).

Cette résolution est la prochaine étape du processus. Si cette résolution est approuvée par les membres de la session politique de la FCFDU, ces résolutions adoptées seront retirées du livre des résolutions adoptées de la FCFDU et seront conservées dans le livre des politiques archivées de la FCFDU, un registre historique des résolutions adoptées. Les informations suivantes fournissent un résumé de l'objectif de chaque résolution adoptée ainsi qu'une explication de la raison pour laquelle la résolution adoptée est considérée comme redondante.

En 2025, 13 résolutions ont été archivées lors de la session politique. Les pages suivantes en présentent la description.

Résolutions archivées

Enfants – Aider les enfants « à risque » – 1979 (Livre des résolutions adoptées de la FCFDU, 2024) Cette résolution, adoptée au cours de l'Année Internationale de l'Enfant, demande aux clubs et aux Alumnaes de la FCFDU de prendre des mesures pour aider les enfants « à risque ». Les choses ont évolué au-delà de la demande de cette résolution.

Culture, patrimoine et information – Publicité par la câblodistribution – 1972 (Livre des résolutions adoptées de la FCFDU, 2024) Dans cette résolution, la FCFDU demande au gouvernement canadien et au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes d'interdire l'utilisation de la publicité sur la télévision par câble. Compte tenu de la prévalence et de la popularité des services de streaming, cette résolution est considérée comme dépassée et, bien que appréciée, ne se réalisera jamais.

Équité en matière d'emploi – Discrimination dans l'emploi – 1973 (Livre des résolutions adoptées de la FCFDU, 2024) Dans cette résolution, la FCFDU demande au gouvernement du Canada de ne signer aucun contrat contenant des clauses discriminatoires à l'égard d'un employé en raison de son sexe ou de son état matrimonial. La loi sur les droits de la personne de 1985 répond à ces préoccupations (Gouvernement du Canada, 2024a).

Protection des consommateurs – Détaillants libre-service – 1976 (Livre des résolutions adoptées de la FCFDU, 2024) Cette résolution adoptée demande aux gouvernements d'introduire des mesures réglementaires dans les points de vente au détail en libre-service. Les points de vente en libre-service étant en pleine évolution, cette résolution est considérée comme obsolète.

Équité en matière d'emploi – Retraite obligatoire – 1988 (Livre des résolutions adoptées de la FCFDU, 2024) Cette résolution adoptée demande une modification de la loi sur les droits de la personne afin de se conformer à la Charte des droits et libertés. La loi canadienne sur les droits de la personne a été modifiée en 2012 afin de supprimer les dispositions autorisant la retraite obligatoire pour les employés sous réglementation fédérale. Auparavant, les provinces avaient supprimé l'âge de la retraite obligatoire (Gouvernement du Canada, 2024a ; CBC, 2009)

Environnement – Énergie provenant de ressources renouvelables – 1975 (Livre des résolutions adoptées de la FCFDU, 2024) Dans cette résolution, la FCFDU demande aux gouvernements d'accorder une priorité élevée à la recherche sur les méthodes d'obtention d'énergie à partir de ressources renouvelables. La résolution adoptée en 1992 « Économie de l'énergie renouvelable » couvre la demande de cette résolution adoptée en 1975. Il n'est pas nécessaire d'adopter deux résolutions sur le même sujet.

Résolutions archivées

Finances et retraites – Fiscalité et pauvreté – 1969 (Livre des résolutions adoptées de la FCFDU, 2024) Dans cette résolution, la FCFDU demande au gouvernement canadien d'exonérer d'impôts les revenus inférieurs au seuil de pauvreté reconnu par le Conseil économique du Canada. Le Conseil économique du Canada a été dissous en 1993. En 2019, la Loi sur la réduction de la pauvreté a établi la Mesure du panier de consommation (MPC) comme seuil de pauvreté officiel du Canada. Cette mesure est basée sur le coût d'un panier de nourriture, de vêtements, de logement, de transport et d'autres articles pour une famille de quatre personnes afin d'assurer un « niveau de vie modeste et de base ». La MPC pour 2023, qui a été fixée séparément pour plusieurs villes et provinces du pays, s'échelonne entre 45 250 et 57 909 dollars. Pour les territoires, elle allait de 63 220 à 121 791 dollars. Avec ce changement majeur, cette résolution adoptée est devenue invraisemblable et impossible (Loi sur la réduction de la pauvreté, 2019 ; Statistique Canada, 2019 ; Statistique Canada, 2024).

Finances et retraites – Exonération d'impôt sur le salaire des aides ménagères – 1967 (Livre des résolutions adoptées de la FCFDU, 2024) Dans cette résolution adoptée, la FCFDU demande une modification de la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre la déduction du salaire des aides ménagères en tant que dépense légitime. La Loi de l'impôt sur le revenu a évolué pour permettre des exemptions fiscales pour la garde d'enfants, le nettoyage de certaines zones de travail désignées à l'intérieur de la maison, les soins auxiliaires à domicile en cas de besoin. Cette résolution adoptée n'est plus pertinente (Gouvernement du Canada, 2024b ; Gouvernement du Canada, 2024c).

Gouvernement – Préservait la démocratie : accroître la participation électorale au Canada – 2014 (Livre des résolutions adoptées de la FCFDU, 2024) Cette résolution adoptée permet aux clubs de la FCFDU de promouvoir des programmes sur l'importance du vote. La résolution adoptée « Des élections justes au Canada » (2014) encourage également une plus grande participation électorale. Il n'est pas nécessaire que deux résolutions adoptées portent sur le même sujet.

Résolutions archivées

Santé – Santé : prénatale et postnatale – 1979 (Livre des résolutions adoptées de la FCFDU, 2024) Dans cette résolution adoptée, la FCFDU demande instamment au gouvernement du Canada de communiquer aux femmes et aux hommes l'importance des services prénataux et postnataux. La résolution découle de l'Année internationale de l'enfant et a atteint son objectif. (Gouvernement du Canada, 2024e ; Gouvernement du Canada, 2024f

Système de soins de santé – Sensibilisation aux dons d'organes et de tissus au Canada – 2002 (Livre des résolutions adoptées de la FCFDU, 2024) Dans cette résolution adoptée, la FCFDU demande au gouvernement du Canada de financer le Conseil national sur le don et la transplantation d'organes et de tissus. Le Conseil, la norme nationale et le registre demandés sont maintenant gérés sous des noms différents et coordonnés par le biais d'une collaboration. Cette démarche a été menée à bien (Gouvernement du Canada, 2024d).

Système de soins de santé – Sensibilisation aux dons d'organes et de tissus au Canada – 2002 (Livre des résolutions adoptées de la FCFDU, 2024) Dans cette résolution adoptée, la FCFDU demande au gouvernement du Canada de financer le Conseil national sur le don et la transplantation d'organes et de tissus. Le Conseil, la norme nationale et le registre demandés sont maintenant gérés sous des noms différents et coordonnés par le biais d'une collaboration. Cette démarche a été menée à bien (Gouvernement du Canada, 2024d).

Paix, sécurité et commerce – Abolition des armes nucléaires – 1998 (Livre des résolutions adoptées de la FCFDU, 2024) Dans cette résolution, la FCFDU demande instamment au gouvernement du Canada de jouer un rôle de premier plan au niveau international en ce qui concerne l'abolition des armes nucléaires. Les demandes de la résolution adoptée en 1998 sont couvertes par la résolution adoptée en 2006 « Éviter la prolifération des armes nucléaires et la militarisation de l'espace ». Il n'est pas nécessaire d'avoir deux résolutions sur le même sujet.

Lutter contre la précarité menstruelle et les inégalités d'accès aux produits menstruels au Canada

Proposée par: FCFDU Milton et district, FCFDU Perth et district

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, régionaux, municipaux et autochtones à améliorer l'accès aux produits menstruels en :

- Rendant obligatoire la mise à disposition gratuite de produits menstruels dans les toilettes de tous les bâtiments relevant d'une réglementation fédérale, provinciale ou municipale, tels que les installations de transport, les écoles, les refuges, les bibliothèques, les bâtiments sportifs, les terrains de camping financés par les fonds publics et les centres communautaires.
- Mettant à jour les lois provinciales, territoriales et autochtones — notamment, mais sans s'y limiter, les codes de la santé et de la sécurité au travail, du bâtiment et du travail — afin d'exiger que tous les employeurs de taille moyenne et grande fournissent gratuitement des produits menstruels ainsi qu'un accès aux installations EAH (eau, assainissement et hygiène) dans toutes les toilettes, genrées et non genrées.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte le gouvernement fédéral à réduire le coût des produits menstruels en :

- Supprimant tous les droits de douane encore en vigueur sur les produits menstruels importés.
- Mettant en place des mesures pour atténuer les coûts liés aux produits menstruels pour les personnes menstruées vivant : dans des communautés éloignées ou autochtones ; dans la pauvreté ; avec un handicap ; en situation d'itinérance ; nouvellement arrivées au pays ; et/ou vulnérables pour d'autres raisons.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones à encourager tous les établissements d'enseignement financés par des fonds publics, au niveau primaire, secondaire et, le cas échéant, postsecondaire qui offrent une formation aux travailleurs de la santé, à :

- Fournir une éducation complète sur le processus menstruel et les options disponibles en matière de gestion de l'hygiène menstruelle, en tenant compte des réalités autochtones, culturelles et de la diversité de genre ;
- Encourager des conversations ouvertes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des salles de classe, afin de briser les tabous et de réduire la honte associée aux menstruations.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte le gouvernement fédéral à donner suite aux 11 recommandations du rapport 2023 du Comité permanent de la condition féminine : Atteindre l'équité menstruelle au Canada : les règles, parlons-en.



06



Lutter contre la précarité menstruelle et les inégalités d'accès aux produits menstruels au Canada

Contexte

La précarité menstruelle touche des personnes menstruées à travers tout le Canada, affectant de manière disproportionnée les groupes marginalisés, notamment les communautés autochtones, les personnes à faible revenu, les personnes immigrantes, les étudiant.e.s, les femmes incarcérées et les populations sans abri. Elle est définie comme « l'incapacité d'avoir accès à des produits sanitaires de qualité et abordables, à des espaces sûrs et hygiéniques pour les utiliser, ou de gérer ses menstruations sans honte ni stigmatisation » (Groupe de la Banque mondiale, 2021). L'impossibilité de se procurer ou d'accéder à des produits menstruels entraîne l'absentéisme scolaire, des obstacles en milieu de travail et des risques pour la santé, aggravant ainsi les inégalités de genre.

Entre 2020 et 2024, la question de l'équité menstruelle a pris une importance croissante au Canada, grâce à la convergence de recherches académiques, d'initiatives gouvernementales et d'actions communautaires visant à lutter contre la précarité menstruelle. Bien que des progrès aient été réalisés, il est essentiel de poursuivre les efforts afin que toutes les personnes menstruées au Canada puissent vivre sans honte, stigmatisation ni souci d'accès aux produits menstruels.

La précarité menstruelle demeure un problème répandu : 51 % des répondant.e.s à une enquête menée par United Way ont déclaré avoir éprouvé des difficultés à acheter des produits menstruels pour elles.eux-mêmes (United Way British Columbia, 2021). Une mauvaise hygiène menstruelle, due à l'utilisation prolongée d'un même produit menstruel par manque de ressources ou à une hygiène insuffisante, peut entraîner des infections urinaires et reproductives, ainsi que des complications pouvant mener à l'infertilité et à des problèmes de grossesse (Groupe de la Banque mondiale, 2021).

Cette résolution appelle tous les niveaux de gouvernement à agir de manière coordonnée pour lutter contre l'iniquité menstruelle, en garantissant l'accès gratuit aux produits menstruels, en améliorant les infrastructures d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), et en assurant une éducation menstruelle complète.

Reconnaître la précarité menstruelle comme une question de santé publique et d'égalité des genres est en accord avec les engagements du Canada envers les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies : Objectif 3, (Bonne santé et bien-être), Objectif 4, (Éducation de qualité), Objectif 5, (Égalité des genres), Objectif 6 : Eau propre et assainissement



07



Lutter contre la précarité menstruelle et les inégalités d'accès aux produits menstruels au Canada

Législation, obligations et positions du Canada

- Les modifications apportées au Code canadien du travail (à partir du 15 décembre 2023) obligent les entreprises sous réglementation fédérale à fournir gratuitement des produits menstruels (serviettes hygiéniques et tampons) à leur personnel sur le lieu de travail.
- Le projet pilote du Fonds d'équité menstruelle, lancé en 2023, fournit un financement par l'intermédiaire de Banques alimentaires Canada et d'autres organisations communautaires pour distribuer gratuitement des produits menstruels et soutenir l'éducation et la sensibilisation.
- Plusieurs provinces ont mis en place des programmes visant à fournir gratuitement des produits menstruels dans les écoles. Par exemple, la Colombie-Britannique a été la première à lancer un programme en 2019. L'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et le Manitoba ont également lancé des initiatives.
- Le gouvernement fédéral reconnaît que la précarité menstruelle existe au Canada et qu'elle touche de manière disproportionnée les groupes défavorisés.

Agir

Grâce à ses réseaux canadiens et mondiaux, la FCFDU est bien placée pour sensibiliser à l'inégalité menstruelle. Les conseils nationaux et provinciaux de la FCFDU, les clubs et les individus sont encouragés à prendre les mesures ci-dessous.

1. Le bureau national de la FCFDU pourrait se joindre à des coalitions qui militent en faveur de l'élimination des droits de douane sur les produits d'hygiène menstruelle et de l'établissement d'un crédit d'impôt pour toutes les personnes qui ont leurs menstruations.
2. Le Conseil national de la FCFDU, les conseils provinciaux, les clubs et les individus peuvent :
 - a. exhorter les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, régionaux, municipaux et autochtones à améliorer l'accès à des produits menstruels gratuits.
 - b. travailler avec les membres de la communauté pour nous éduquer et éduquer le public sur les stigmates entourant la menstruation et collaborer avec les ministères provinciaux de l'éducation pour améliorer les programmes d'études sur la menstruation.
 - c. inviter des conférenciers à présenter le besoin d'équité menstruelle au Canada.
 - d. utiliser les médias sociaux pour générer des messages qui normalisent les menstruations et encouragent la conversation.
 - e. s'associer à des organisations pour sensibiliser le public
 - f. écrire aux députés fédéraux, provinciaux et territoriaux pour plaider en faveur de politiques d'équité menstruelle.
 - g. s'informer davantage par le biais de la recherche
 - h. investir dans des groupes tels que Plan International Canada et The Period Purse, s'y joindre et les soutenir.
3. Contactez les députés fédéraux locaux pour soutenir le projet pilote du Fonds pour l'équité menstruelle et sa pérennité.
4. Contactez les écoles primaires et secondaires locales pour faire don de produits d'hygiène menstruelle et organisez une collecte.
5. Contactez les organismes communautaires locaux pour lutter contre la stigmatisation liée aux menstruations. Organisez éventuellement des événements avec des intervenants professionnels de la santé.
6. Approfondissez également les connaissances sur les maladies menstruelles comme le SOPK, le TDPM, l'endométriose, etc.



08



Accroître l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive

Proposé par Kenzie Zimmer, au nom du Comité national de défense des intérêts

IL EST RÉSOLU QUE, la FCFDU s'engage à soutenir l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive (SSR), y compris l'avortement, la contraception, les soins de fertilité, les soins maternels, la prévention et le traitement des infections sexuellement transmissibles, les soins des organes sexuels et reproductifs, ainsi que l'éducation en matière de SSR.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à élargir l'accès aux services de SSR, en prenant les mesures suivantes, sans toutefois s'y limiter :

- Veiller à ce que les avortements chirurgicaux et médicaux soient entièrement couverts par les soins de santé publics ;
- Augmenter le financement afin d'assurer la prestation rapide des services de SSR, en particulier dans les communautés rurales et éloignées ;
- Assurer un financement ciblé pour les services de SSR centrés sur les personnes autochtones et culturellement adaptés ;
- Mettre en place un système d'orientation centralisé pour localiser les prestataires de services de SSR ;
- Exiger une éducation et une formation complètes sur les SSR, les soins tenant compte des traumatismes, la compétence culturelle et le consentement éclairé dans les écoles de médecine et d'infirmierie ;
- Assurer un financement perpétuel aux organisations à but non lucratif qui améliorent l'accès aux services de SSR pour les communautés mal desservies.

Contexte

L'Organisation mondiale de la santé (2024) définit la santé sexuelle comme « ...un état de bien-être physique, mental et social eu égard à la sexualité, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité ». Les services de santé sexuelle et reproductive (SSR) peuvent inclure l'avortement, la contraception, le planning familial, les soins de fertilité, les soins des organes sexuels et reproductifs, y compris le dépistage et le traitement des maladies et affections, les soins d'affirmation de genre pour les personnes transgenres et non binaires en lien avec les organes sexuels et reproductifs, la prévention, le dépistage et le traitement des infections sexuellement transmissibles, les soins prénataux et postnataux maternels, une éducation complète à la santé et aux droits sexuels et reproductifs.

L'avortement, souvent perçu comme le service de SSR le plus « controversé » et le plus inaccessible, nécessite une vigilance accrue dans sa protection en tant que droit. C'est pourquoi il constitue l'axe principal du Contexte, bien que la Résolution porte sur l'ensemble des services de SSR.

Au Canada, l'avortement est un acte médical comme un autre, régi par des réglementations provinciales et médicales. L'avortement chirurgical et l'avortement médicamenteux (pilules Mifegymiso) sont couverts par les régimes de soins de santé provinciaux et territoriaux (Gouvernement du Canada, 2024). Toutefois, l'accès à l'avortement et à d'autres services de SSR n'est ni égal ou ni équitable ; de nombreuses personnes se heurtent à des obstacles lorsqu'elles tentent d'accéder aux soins. La plupart des cliniques d'avortement étant situées dans les grandes villes, l'accès est souvent très limité dans les zones rurales.



09



Accroître l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive

Contexte

Par conséquent, de nombreuses personnes doivent parcourir de longues distances et payer les frais de déplacement associés pour accéder aux services d'avortement, ce qui représente un obstacle majeur à l'accès. Parmi les autres obstacles figurent la stigmatisation, les barrières linguistiques, les expériences de racisme dans le système de santé, le manque d'éducation et le découragement ou le jugement des prestataires de soins de santé anti-choix ou des « centres de grossesse en crise » ([Action Canada pour la santé et les droits sexuels](#), 2018). Les personnes racisées, jeunes et non conformes au genre, les migrant.e.s et réfugié.e.s, les membres des communautés rurales éloignées et les personnes à faible revenu, ainsi que les survivantes de violences sexistes, sont confrontés aux plus grands obstacles à l'accès aux soins.

Les obstacles sont encore plus importants et uniques pour les populations autochtones, qui subissent une méfiance accrue envers le système de santé, de traumatismes et de discriminations lorsqu'elles accèdent aux services de santé en raison du colonialisme.

De nombreuses personnes vivant au Canada sont également confrontées à des difficultés pour accéder à d'autres services de santé sexuelle et reproductive, au-delà de l'avortement. Tous les services de SSR sont essentiels pour prévenir les grossesses non désirées, les pratiques dangereuses et les infections sexuellement transmissibles, ainsi que pour favoriser une bonne santé maternelle et mentale. Ils sont donc essentiels pour parvenir à l'équité et à des communautés saines et sûres.

Législation, obligations et positions du Canada

- La prestation des soins de santé (y compris de nombreux services de santé sexuelle et reproductive) relève en grande partie des provinces et des territoires, bien que le gouvernement fédéral exerce une influence par le financement, la politique nationale et la législation, notamment l'assurance médicaments.
- L'avortement est légal au Canada. Il n'y a plus de restrictions pénales depuis que la Cour suprême a annulé les dispositions du Code criminel en 1988. L'accès demeure un service de soins de santé.
- En février 2024, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-64 (Loi concernant l'assurance médicaments) visant à rendre gratuit un ensemble de médicaments et de dispositifs contraceptifs dans le cadre d'un régime d'assurance médicaments national, en collaboration avec les provinces et les territoires.
- Les programmes provinciaux varient : L'Ontario finance un cycle de fécondation in vitro (avec une limite d'âge) et soutient les cycles d'insémination intra-utérine; la Colombie-Britannique met en place un financement de la FIV; d'autres provinces offrent des crédits d'impôt, des subventions, etc. Le gouvernement fédéral élargit les dépenses médicales admissibles pour la fertilité dans le cadre du crédit d'impôt pour frais médicaux.
- La santé maternelle fait partie de la planification et du financement de la santé sexuelle et reproductive. Les services prénataux et postnataux sont médicalement assurés par les systèmes de santé provinciaux. Le financement fédéral par l'intermédiaire du Fonds pour la santé sexuelle et reproductive (FSSR) soutient des projets communautaires visant à améliorer l'accès.
- La prévention, le dépistage, les tests et le traitement des ITS font officiellement partie de la santé sexuelle et reproductive dans le cadre du FSSR.
- Le FSSR finance des projets visant à réduire la mésinformation, à améliorer l'éducation à la santé sexuelle des jeunes d'âge scolaire, l'éducation du personnel soignant et des parents, etc.



10



Accroître l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive

Agir

Pour mettre en œuvre cette résolution, les clubs et les membres de la FCFDU peuvent :

- Écrire à leur député(e) pour soutenir le Fonds pour la santé sexuelle et reproductive du gouvernement fédéral et encourager son maintien permanent.
- Consulter le site d'Action Canada et du FAEJ sur l'accès à l'avortement pour en savoir plus sur l'accès à l'avortement dans leur province.
- Rencontrer leurs représentants provinciaux ou leur écrire pour les exhorter à élargir l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, en soulignant les problèmes d'accès spécifiques qui existent dans leur province ou leur communauté.
- Collecter des fonds pour des organisations qui font progresser les droits sexuels et génésiques au Canada et à l'étranger
- Participer à des manifestations en faveur d'un accès équitable à l'avortement et à d'autres droits sexuels et génésiques.
- Surveiller et dénoncer toute tentative de restriction de l'accès à l'avortement, au Canada et à l'étranger.



Soutenir les droits des personnes 2ESLGBTQ+

Proposé par Kenzie Zimmer, au nom du Comité national de défense des intérêts

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU s'engage à soutenir les droits humains, l'égalité et l'inclusion des personnes 2ESLGBTQ+ (bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et queers +).

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte tous les niveaux de gouvernement à protéger les droits des jeunes et des adultes 2ESLGBTQ+, en leur assurant l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et au logement, à l'abri de la discrimination et de la violence.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU demande à tous les niveaux de gouvernement de financer des programmes et services qui soutiennent les personnes 2ELGBTQ+, y compris, mais sans s'y limiter, les soins d'affirmation de genre, les services de santé mentale, le soutien communautaire et des campagnes d'éducation publiques – en mettant une attention particulière aux besoins des personnes les plus marginalisées.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte les gouvernements provinciaux et territoriaux à mettre en place des programmes d'éducation sexuelle inclusifs, conformes aux Lignes directrices canadiennes pour l'éducation en matière de santé sexuelle (2019), afin d'assurer une représentation équitable de la diversité des orientations sexuelles et identités de genre.

Contexte

Les termes et acronymes utilisés pour décrire les identités sexuelles et de genre ont évolué et continueront d'évoluer au fil du temps. L'acronyme utilisé dans cette proposition de résolution reflète la pratique courante, bien que l'acronyme exact utilisé varie en fonction de l'individu, de l'organisation ou de l'institution. 2ELGBTQ+ signifie : bispirituel, lesbien, gay, bisexuel, transgenre et queer. Le « + » englobe toutes les autres identités sexuelles et de genre, y compris les personnes non binaires. Pour plus d'informations sur la signification de ces termes, veuillez consulter [le glossaire du gouvernement du Canada](#).

Bien que la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre soit interdite par la Loi canadienne sur les droits de la personne, les personnes 2ELGBTQ+ continuent d'être victimes de discrimination, de violence et de crimes haineux. Une enquête menée en 2020-21 auprès des personnes 2ELGBTQ+ a révélé qu'au cours des cinq années précédentes, 39 % des répondants avaient été victimes de violence en raison de l'homophobie, de la transphobie, de la biphobie ou d'autres formes de discrimination fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ([Gouvernement du Canada, 2023](#)). En 2023, Statistique Canada a signalé que les crimes haineux visant l'orientation sexuelle avaient augmenté de 69 % par rapport à l'année précédente ([Statistique Canada, 2024](#)). En février 2024, le Service canadien du renseignement de sécurité a averti que la « menace violente posée par le mouvement anti-genre est presque certaine de se poursuivre au cours de l'année à venir » ([Tunney, 2024](#)).

Les personnes 2ELGBTQ+ continuent également de subir des discriminations et une marginalisation dans l'accès à des services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation, l'emploi et le logement. La clause 2 de la résolution exhorte donc tous les gouvernements à prendre des mesures sur ces questions et à veiller à ce que les droits des personnes 2ELGBTQ+ soient respectés.



Soutenir les droits des personnes 2ESLGBTQ+

Contexte

Les barrières uniques et ancrées dans la culture auxquelles se heurtent les membres de la communauté 2ESLGBTQ+, en particulier les personnes les plus marginalisées, nécessitent des programmes et des services adaptés qui soutiennent leur santé et leur bien-être.

Les soins de réassignation sexuelle, et plus généralement les services de santé inclusifs, sont des services vitaux qui doivent être financés de manière adéquate.

Pour la santé et le bien-être des élèves 2ESLGBTQ+, ainsi que pour l'atteinte globale d'une société inclusive et sans stigmatisation, il est important que les gouvernements provinciaux et territoriaux élaborent des programmes d'éducation sexuelle qui tiennent compte de la diversité des orientations sexuelles et des identités du genre.

La mission de la FCFDU est de parvenir à l'égalité et à la justice sociale, et cette mission ne peut être réalisée si les droits des personnes 2ESLGBTQ+ ne sont pas respectés. Bien que de grands progrès aient été réalisés, le Canada n'est pas encore un pays où chaque personne est traitée avec dignité, respect et gentillesse, indépendamment de son identité du genre et de son orientation sexuelle. Nous avons tous et toutes un rôle à jouer pour changer cette situation, et cette résolution vise à engager la FCFDU à y participer. L'organisation appelle ses clubs à devenir des espaces accueillants et les gouvernements à prendre des mesures pour favoriser le bien-être des communautés 2ESLGBTQ+, à faire respecter leurs droits et à promouvoir une société plus inclusive.

Législation, obligations et positions du Canada

- Le projet de loi C-4, qui modifie le Code criminel interdisant les thérapies de conversion, fait de la pratique de ces thérapies une infraction criminelle au Canada. Il s'agit notamment d'inciter une personne à suivre une thérapie de conversion; d'en faire la promotion ou la publicité; d'éviter que les jeunes au Canada subissent une thérapie de conversion; et de tirer des avantages d'une telle thérapie.
- L'article 15 de la Charte garantit l'égalité devant la loi et interdit la discrimination fondée sur des motifs énumérés comme le sexe; les tribunaux ont interprété l'«orientation sexuelle» et l'«identité du genre/expression de genre» comme des motifs protégés. Les droits à l'égalité sont enchâssés dans la Charte canadienne et ont été interprétés par les tribunaux pour protéger les personnes 2ESLGBTQI+ contre la discrimination.
- Le Plan d'action fédéral 2ESLGBTQI+: une stratégie fédérale (lancée en août 2022) visant à améliorer les droits, l'inclusion, la sécurité et le bien-être des personnes 2ESLGBTQI+.
- Le Canada est signataire de traités internationaux relatifs aux droits de la personne (par exemple, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, etc.), a pris des engagements dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (pour l'égalité entre les sexes) et a des obligations en vertu des mécanismes de protection de droits de l'homme des Nations Unies envers le respect des droits indépendamment de l'orientation sexuelle ou de l'identité du genre.



Soutenir les droits des personnes 2ESLGBTQ+

Agir

Pour mettre en œuvre cette résolution, les clubs et les membres de la FCDFU peuvent :

- Promouvoir/utiliser un langage inclusif et garantir un environnement accueillant dans les clubs.
- Revoir les politiques et procédures des clubs pour s'assurer qu'elles utilisent un langage inclusif. Les clubs qui souhaitent obtenir des conseils devraient examiner la politique de la FCDFU sur « Gender Equity in Club Educational Grants, Bursaries, and Scholarships », disponible à la page 76 du livre des procédures administratives, volume 2.
- Défendre les droits des personnes 2ESLGBTQ+ et dénoncer les commentaires homophobes ou transphobes.
- Se sensibiliser aux enjeux des 2ESLGBTQ+ en lisant, visionnant et en partageant leurs histoires et perspectives.
- Suivre des guides pour devenir un allié des 2ESLGBTQ+, comme [celui-ci](#).
- Se renseigner sur l'identité bispirituelle et sur la façon dont les normes et systèmes coloniaux ont réprimé les conceptions autochtones du genre et de la sexualité, à l'aide de ressources telles que [cette vidéo](#).
- S'abonner aux bulletins d'information des organisations de défense des droits des personnes 2ESLGBTQ+ et les suivre sur les médias sociaux pour se tenir au courant de leurs activités et participer à leurs campagnes.
- Faire des dons, faire du bénévolat, et collaborer avec des organisations communautaires à but non lucratif au service des personnes 2ESLGBTQ+.
- Assister ou participer aux défilés et événements locaux de la Fierté.
- Organiser et assister à des présentations sur des sujets tels que l'identité de genre, l'histoire du mouvement pour les droits des 2ESLGBTQ+, les défis auxquels sont confrontées les communautés 2ESLGBTQ+ et la manière de pratiquer l'allié.
- Envisager d'accorder des bourses d'études aux étudiants 2ESLGBTQ+.
- Écrire aux politiciens locaux pour leur demander un financement suffisant et à long terme des programmes et services qui soutiennent des personnes 2ESLGBTQ+, en faisant référence, le cas échéant, à des programmes et services spécifiques dans votre communauté.
- Écrire aux autorités provinciales de l'éducation pour souligner l'importance d'un programme d'éducation sexuelle inclusif qui tienne compte de la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre.

Dans les provinces où les droits des jeunes transgenres ont été ou pourraient un jour être restreints, les clubs et les conseils provinciaux de la FCDFU peuvent :

- Rencontrer ou écrire à leurs représentants provinciaux respectifs pour exprimer leur opposition à toute politique qui restreint les droits des jeunes transgenres d'exprimer leur genre comme ils l'entendent et d'accéder aux services de soins de santé que leurs médecins estiment être les meilleurs pour eux.



Renforcer la sensibilisation et la protection des personnes et de leurs animaux victimes de violences domestiques

Proposée par la FCFDU Prince George

IL EST RÉSOLU que la FCFDU exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, autochtones, régionaux et municipaux à reconnaître que la cruauté envers les animaux et la violence domestique sont souvent liées – un phénomène connu sous le nom de Lien de violence (Violence Link) – et à inclure la nécessité de mesures de protection pour les animaux des personnes victimes de violence au sein du foyer, notamment par les moyens suivants :

1. Intégrer dans les politiques et plans d'action pertinents visant à soutenir les victimes de violence domestique une terminologie qui reflète la reconnaissance du Lien de violence et l'importance des animaux dans la vie des personnes concernées ;
2. Réviser et mettre en place des programmes dédiés aux soins immédiats des animaux appartenant aux survivant.es de violence domestique, en raison du risque qu'eux aussi encourrent ;
3. Offrir des solutions de protection durable pour les animaux après que les personnes ont fui une situation de violence, notamment par un accès à des logements abordables qui acceptent les animaux de compagnie ;
4. Assurer un financement stable et durable des programmes de soutien.

IL EST RÉSOLU que la FCFDU exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, autochtones, régionaux et municipaux à sensibiliser tous les niveaux de la société au lien entre la cruauté envers les animaux et la violence domestique, connu sous le nom de Lien de violence, en créant et diffusant largement des ressources informatives et du matériel éducatif visant à protéger les personnes et leurs animaux.

Contexte

La recherche sur la violence domestique a révélé un lien étroit entre les violences infligées aux personnes membres de la famille et les mauvais traitements infligés à leurs animaux. La maltraitance des animaux est en corrélation directe à un plus grand nombre de types de maltraitance par les partenaires, ainsi qu'à une maltraitance plus fréquente et plus grave (DeGue et DeLillo, 2008; Barrett et coll., 2017). La corrélation entre les mauvais traitements infligés aux animaux et d'autres formes de violence, y compris la violence domestique, est connue sous le nom de «lien avec la violence» (Animaux Canada, s.d.; National Link Coalition, s.d.) et est bien documentée (Ascione et coll., 2007; Overton et coll. 2011; Barrett et coll., 2017). Le lien avec la violence est un obstacle important pour les personnes qui fuient la violence domestique, car les animaux de compagnie sont souvent considérés comme des membres de la famille. Ils risquent d'en être victimes, au même titre que les personnes membres de la famille (Stevenson et coll., 2017).

Lorsqu'une personne est obligée de choisir entre sa propre sécurité et l'abandon de son animal de compagnie dans un environnement abusif, beaucoup d'entre elles choisissent de rester parce qu'elles sont conscientes que la sécurité de l'animal est menacée. De multiples études démontrent qu'au moins 50% des victimes retardent leur départ par crainte pour la sécurité de leurs animaux (Barrett et coll., 2018).

Par conséquent, le souci du bien-être des animaux de compagnie peut influencer le comportement de recherche d'aide et les actions ultérieures des femmes victimes de violence. Les agresseurs exploitent ces sentiments en contraignant leurs partenaires à garder le silence sur les violences subies, ce qui constitue une forme de contrôle coercitif (Coulter, 2023).



Renforcer la sensibilisation et la protection des personnes et de leurs animaux victimes de violences domestiques

Contexte

Des enquêtes postérieures menées auprès de femmes hébergées dans des refuges d'urgence montrent que 89% ([Barrett et coll., 2018](#)), 56% ([McIntosh, 2004](#)) et 53% ([Volant et coll., 2008](#)) des participantes à l'enquête qui possédaient un animal de compagnie ont déclaré que leur agresseur avait menacé de blesser ou de tuer leur animal de compagnie. Parmi les types de maltraitance signalés, on retrouve: donner des coups de pied et des coups de poing, lancer un objet sur un animal de compagnie ([Barrett et coll., 2018](#); [Volant et coll., 2008](#)), lancer les animaux, les balancer par la queue, les décapiter ou leur briser la nuque, les étouffer, les suspendre en l'air avec une laisse, leur tirer dessus, les poignarder ([Volant et coll., 2008](#)) et les noyer ([Barrett et coll., 2018](#)). La cruauté peut également prendre la forme d'une maltraitance émotionnelle, comme le fait de laisser un animal dehors plus longtemps que prévu, de l'intimider ou de l'effrayer volontairement, ou encore de le confiner dans un espace trop petit pendant une période prolongée. L'agresseur peut également refuser de fournir de la nourriture, de l'eau ou des soins médicaux à un animal de compagnie, et menacer de se débarrasser d'un animal de compagnie ([Barrett et coll., 2018](#)).

L'hébergement des animaux de compagnie est considéré comme essentiel pour les personnes qui fuient la violence ([Ascione, 1998](#); [Volant et coll., 2008](#)). La grande majorité des refuges n'autorisent pas les femmes à emmener leur animal de compagnie. En 2022-2023, moins d'un refuge canadien sur trois (28%) pour les victimes d'abus offrait un hébergement pour les animaux de compagnie ([StatistiqueCanada, 2024](#)). Les communautés rurales et nordiques font face à des défis particuliers, car il n'y a pas d'organismes de lutte contre la violence domestique et de protection des animaux à proximité.

Des programmes de garde d'animaux de compagnie ont été mis au point pour combler les lacunes entre les services animaliers et les services humains afin de maximiser l'efficacité de la prévention de la violence domestique.

La création de ressources d'information et de matériel pédagogique pour les parties prenantes, notamment les services d'aide aux victimes, les organisations de protection des animaux, la police, les vétérinaires, les spécialistes de l'éducation et le grand public, sera essentielle pour apporter un soutien approprié et proactif aux propriétaires d'animaux en situation de crise.

Lois, obligations et positions du Canada

- Il n'existe pas de loi fédérale uniforme qui oblige explicitement à inclure les animaux dans les ordonnances de protection contre la violence domestique ou dans les refuges, bien que certaines régions disposent de mécanismes ou de lois qui permettent d'inclure les animaux dans une certaine mesure.
- Le projet de loi C-332, loi modifiant le Code criminel (contrôle coercitif d'un partenaire intime), mentionne les animaux, mais n'a pas encore été adopté depuis son dépôt en 2024.



Strengthening the Awareness and Safekeeping of Individuals and Their Animals Experiencing Domestic Violence

Agir

Militer auprès des acteurs liés au Lien de Violence, y compris les organisations de protection des animaux et les services d'aide aux victimes, pour que le gouvernement.. :

- Inclure dans les plans d'action un texte reconnaissant la corrélation entre la violence conjugale, les mauvais traitements infligés aux animaux de compagnie et les obstacles auxquels se heurtent les victimes en ce qui concerne la sécurité de leur animal.
- Fournir un financement, un soutien et/ou une capacité organisationnelle aux refuges d'urgence et aux logements de transition pour la mise en œuvre de programmes novateurs destinés aux survivants et aux animaux.
- Financer et soutenir les programmes de refuge pour animaux et de garde d'animaux en famille d'accueil.

Les clubs de la FCFDU peuvent faire ce qui suit tout en gardant à l'esprit que chaque communauté au Canada à des défis uniques (par exemple, l'éloignement, le financement, la capacité) :

- Créer des campagnes d'écriture de lettres (aux députés provinciaux et fédéraux et aux médias communautaires) et de médias sociaux pour
 - fournir/augmenter le nombre de logements abordables et adaptés aux animaux de compagnie
 - éduquer toutes les parties prenantes, y compris les services de police et les refuges d'urgence, afin de s'assurer qu'ils disposent des informations nécessaires pour orienter les victimes de violence domestique vers des services qui peuvent accueillir leurs animaux
 - étudier les possibilités de financement pour les soins aux animaux.
- Collaborer avec d'autres groupes tels que les SPCA, les sociétés protectrices des animaux, les refuges et/ou les refuges pour victimes de violences domestiques s'ils disposent d'un programme de garde d'animaux ou d'accueil temporaire pour les personnes fuyant la violence ou d'autres situations d'urgence, afin de faire passer le message dans le cadre de campagnes sur les médias sociaux et de campagnes conjointes d'envoi de lettres.
- Rassembler/produire des ressources dans votre communauté
 - Trouver des moyens sécurisés d'accroître la sensibilisation à ce sujet (par exemple, des cartes à distribuer indiquant « Si vous devez faire sortir votre animal, appelez ... » ; des autocollants de voiture sur le Lien de Violence).
 - Dresser une carte des lieux de refuge pour les animaux et les propriétaires fuyant la violence (voir la carte nationale établie par [Shelter Safe](#)).
 - Créer de courtes affiches avec les coordonnées des services d'aide dans une région donnée.
 - Créer des présentations vidéo sur des sujets connexes et les partager avec d'autres clubs.
 - Créer des dossiers d'action sur le lien avec la violence et partager les liens et le matériel avec d'autres clubs (exemples de ressources disponibles : [ACT](#) ; [RESSOURCES](#) | [violencelink.ca](#) ; [Violence Link Toolkits](#))
- Sensibiliser le grand public au Lien de Violence :
 - Soutenir la création d'une série d'ateliers d'information et de conférenciers pour expliquer ce qu'on entend par « lien de la violence » et comment nous pouvons commencer à sensibiliser les gens.
 - Soutenir la création de tables rondes avec les parties prenantes au sein de la communauté afin de sensibiliser le grand public et les groupes ciblés.
 - Organiser des conférences sur la maltraitance des animaux et son lien avec la violence domestique.
- Demander à votre municipalité de faire une déclaration reconnaissant le lien entre violence et maltraitance.



Abandon équitable des combustibles fossiles

Proposée par Mme Alison Hobbs, présidente du sous-comité sur l'environnement et le changement climatique, et Mme Pauline Witzke

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte tous les niveaux de gouvernement ainsi que le secteur privé à éliminer progressivement l'extraction et la combustion des combustibles fossiles de manière équitable, afin de respecter les engagements du Canada dans le cadre de l'Accord de Paris de 2015 sur les changements climatiques.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte tous les niveaux de gouvernement à favoriser une transition rapide de la combustion des combustibles fossiles vers des alternatives sans carbone, afin de permettre la réduction et l'élimination des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution environnementale.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte tous les niveaux de gouvernement à informer la population canadienne des risques environnementaux et sanitaires liés à la poursuite de l'extraction et de la combustion des combustibles fossiles, ainsi que des alternatives viables.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte tous les niveaux de gouvernement ainsi que les secteurs privés à appuyer un processus de Transition juste qui soit aussi équitable et inclusif que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des emplois décents et en ne laissant personne de côté.

Contexte

L'extraction et la distribution du pétrole et du gaz sont des opérations à haut risque, qui peuvent entraîner des explosions incontrôlables, des déversements accidentels ou des émissions de toxines. Le Canada se classe au dixième rang mondial pour les émissions de gaz à effet de serre et le secteur du pétrole et du gaz est le principal responsable de ces émissions, suivi par le secteur des transports (Emissions Database for Global Atmospheric Research, 2024).

2024 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée, avec une température moyenne mondiale de 1,54°C au-dessus de la moyenne préindustrielle entre janvier et septembre (Organisation météorologique mondiale, 2024). Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2021) prévient qu'un réchauffement entre 1,5°C et 2°C sera catastrophique pour les systèmes écologiques et la santé humaine.

Le bilan mondial accepté lors de la 28e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (2023) invite toutes les parties, y compris le Canada, à «opérer une transition juste, ordonnée et équitable vers une sortie des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, en accélérant l'action pendant cette décennie critique». Ainsi, nous pouvons atteindre nos objectifs climatiques tout en assurant la prospérité de l'ensemble de la société.

Dans un discours spécial au Forum économique mondial (2024), le Secrétaire général des Nations Unies a déclaré que l'élimination progressive des combustibles fossiles est essentielle et inévitable.

Une transition juste, telle qu'elle est reconnue dans l'Accord de Paris de 2015, nécessite des calendriers clairs, des objectifs tangibles et un financement public. Un effort de collaboration à long terme entre les secteurs public et privé doit «déterminer et mettre en œuvre activement les occasions de perfectionner les compétences, d'obtenir des emplois convenables, de développer de manière durable les collectivités et d'améliorer les mesures de protection sociale» (Environnement et Changement climatique Canada, 2022). Le premier bilan mondial des Nations unies (2023) renforce ce point en soulignant que «des transitions justes peuvent contribuer à obtenir des résultats d'atténuation plus solides et équitables».



18



Equitable Phase-Out of Fossil Fuels

Lois, obligations et positions du Canada

- Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité, projet de loi C-12, 2021.
- Le Canada s'est engagé (à l'échelle nationale) à supprimer progressivement ou à rationaliser les «subventions inefficaces aux combustibles fossiles» d'ici 2025.
- Le gouvernement a élaboré un cadre d'évaluation et des lignes directrices (fournis par l'intermédiaire d'Environnement et Changement climatique Canada et Finances Canada) afin de déterminer les mesures fiscales ou non fiscales qui constituent des subventions aux combustibles fossiles, et de déterminer si elles sont «inefficaces». Les mesures ne peuvent être maintenues que si elles répondent à certains critères (p.ex., la subvention soutient les énergies propres, fournit des services énergétiques essentiels à des collectivités éloignées, soutient la participation des Autochtones, soutient des procédés à émissions réduites, etc.).
- Le Canada a adopté (ou est en train d'adopter) des lois et des politiques visant à aider la main-d'œuvre, les communautés et les secteurs à s'affranchir de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles. Par exemple, la Loi canadienne sur les emplois durables exige la planification, l'établissement de rapports et l'investissement dans les possibilités d'emploi dans le secteur de l'économie propre et à faible émission de carbone.
- Accord de Paris/CCNUCC, engagements du G20/G7

Agir

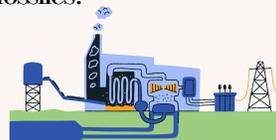
Reconnaissant l'augmentation de la demande mondiale en énergie et le besoin urgent de décarboniser le système énergétique actuel, les clubs de la FCFDU peuvent demander aux gouvernements de... :

- Respecter les engagements de l'Accord de Paris et de la Loi canadienne sur les emplois durables.
- Investir dans l'innovation et la recherche et, par le biais d'un programme d'éducation publique complet et soutenu, partager les résultats de la surveillance de la pollution provenant des infrastructures de combustibles fossiles et de ses impacts sur la santé humaine et environnementale.
- Exhorter les institutions financières à se désengager de la production de combustibles fossiles et des stocks d'infrastructures, en investissant plutôt dans des projets d'énergie renouvelable et dans des infrastructures efficaces et durables telles que les systèmes de transport public, afin que les citoyens deviennent moins dépendants des véhicules personnels (en particulier des véhicules à occupation unique).
- S'engager auprès des gouvernements étrangers pour décourager la production de combustibles fossiles dans le monde entier.
- Respecter les engagements pris lors de la COP29 afin de s'assurer que l'argent versé aux pays menacés soit consacré à la dépollution causée par les combustibles fossiles.
- Soutenir les poursuites judiciaires contre les entreprises de combustibles fossiles, en les tenant pour responsables des effets polluants de l'extraction des combustibles fossiles, tout en sachant qu'ils compromettent la vie humaine, végétale et animale.
- Exhorter les secteurs public et privé à faciliter et à accélérer la transition vers des systèmes d'énergie renouvelable, en offrant des possibilités de recyclage et de nouvelles opportunités d'emploi, en particulier pour les personnes précédemment employées dans le secteur du pétrole et du gaz.
- Les membres et les clubs de la FCFDU peuvent s'informer sur les effets néfastes des combustibles fossiles sur l'environnement et la santé personnelle, et partager leurs découvertes avec d'autres.

Les membres de la FCFDU peuvent rédiger des lettres et des articles d'opinion pour lutter contre la désinformation au sujet des combustibles fossiles.

Les clubs de la FCFDU peuvent soutenir les actions locales visant à réduire l'utilisation des combustibles fossiles et plaider en faveur d'initiatives de production et de stockage d'électricité à petite échelle et à l'échelle de la communauté.

Avant les élections municipales, provinciales et fédérales, les clubs de la FCFDU peuvent recommander des questions aux candidats concernant leur point de vue sur un avenir sans émissions de combustibles fossiles.



Equitable Phase-Out of Fossil Fuels

Agir

Les membres de la FCFDU peuvent rédiger des lettres et des articles d'opinion pour lutter contre la désinformation au sujet des combustibles fossiles. Voici les thèmes suggérés (chaque lettre peut se concentrer sur un ou deux d'entre eux) :

- **Abandon progressif des combustibles fossiles et responsabilité juridique:** Le Canada doit commencer à éliminer progressivement les combustibles fossiles, comme l'exige l'arrêt de la Cour internationale de Justice de 2025. Le pays devrait également soutenir les actions en justice visant à tenir les entreprises de combustibles fossiles pour responsables des dommages causés aux personnes et à l'environnement.
- **Interdire la publicité pour les combustibles fossiles et mettre fin aux subventions:** Mettre fin à toutes les publicités pour les combustibles fossiles et supprimer les allègements fiscaux ou les subventions accordés aux sociétés pétrolières et gazières. Les fonds publics ne devraient pas soutenir les secteurs qui nuisent au climat.
- **Soutenir le traité de non-prolifération des combustibles fossiles:** Le Canada devrait officiellement approuver ce traité, comme l'ont déjà fait de nombreuses grandes villes. Il s'agit d'une étape importante vers la coopération mondiale en matière de climat.
- **Agir conformément à la Loi canadienne sur les emplois durables:** Le Canada doit pleinement mettre en œuvre la *Loi canadienne sur les emplois durables* (juin 2024) et accélérer la transition vers les énergies renouvelables, comme les énergies éolienne, solaire et géothermique et les biocarburants verts.
- **Investir dans les transports publics et les infrastructures pour VÉ:** Accroître et moderniser les transports en commun, et construire davantage de bornes de recharge pour véhicules électriques afin de favoriser des options de transport plus propres.
- **Développer le stockage de l'énergie et élargir le réseau électrique:** Investir dans le stockage des piles et dans un réseau électrique plus robuste. Réaffecter les anciennes mines de charbon et les centrales nucléaires à des infrastructures d'énergie propre.
- **Protéger les lois environnementales dans les nouveaux projets:** Veiller à ce que la *Loi visant à bâtir le Canada* (juin 2025) ne passe pas outre les lois environnementales. Le Bureau des grands projets doit respecter les engagements du Canada en matière de climat et de droits des peuples autochtones.
- **Financer l'innovation en matière d'énergie propre:** Soutenir la recherche sur les technologies de batteries avancées et l'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments publics, comme les écoles, les hôpitaux et les entrepôts.
- **Lancer un corps jeunesse pour le climat et éduquer le public:** Créer un corps jeunesse national pour le climat et lancer une vaste campagne d'éducation du public sur la pollution, les émissions et les effets des combustibles fossiles sur la santé.
- **Tenir les promesses de la COP29:** Donner suite aux engagements pris par le Canada lors de la COP29 pour financer des travaux d'assainissement et des infrastructures propres dans les pays les plus touchés par la pollution due aux combustibles fossiles.

Les membres de la FCFDU peuvent s'adresser aux entreprises privées, aux institutions financières et aux compagnies d'assurance, ainsi qu'aux porte-parole des gouvernements, pour leur poser des questions pertinentes sur leurs politiques concernant la consommation de combustibles fossiles et les produits à base de combustibles fossiles et sur leur attitude à l'égard de solutions de recharge plus propres et renouvelables.

Les clubs de la FCFDU peuvent soutenir les actions locales visant à réduire l'utilisation des combustibles fossiles et plaider en faveur d'initiatives de production et de stockage d'électricité à petite échelle et à l'échelle de la communauté.

Avant les élections municipales, provinciales et fédérales, les clubs de la FCFDU peuvent recommander des questions aux candidats et candidates concernant leur point de vue sur un avenir sans émissions de combustibles fossiles.



20



Affirmer que le logement est un droit de la personne et un bien commun

Proposé par Heather Oxman, vice-présidente, Défense des droits

IL EST RÉSOLU que la FCFDU exhorte tous les niveaux de gouvernement à collaborer pour protéger et respecter le droit fondamental au logement dans leurs champs de compétence respectifs, en mettant en œuvre des politiques et des initiatives visant à accroître l'accessibilité financière et la disponibilité des logements, en mobilisant toutes les ressources disponibles et en accordant la priorité aux personnes les plus dans le besoin.

IL EST RÉSOLU que la FCFDU exhorte tous les niveaux de gouvernement à allouer des fonds publics destinés au logement, à la construction de nouveaux logements abordables, à la réparation et à l'entretien des logements abordables existants, ainsi qu'à la transformation de logements afin qu'ils respectent les critères énoncés dans la norme sur les logements accessibles et dans les codes du bâtiment et de succession.

Contexte

Définitions :

- Logement adéquat : logement sûr, accessible, habitable, offrant des services de base, situé à proximité d'un emploi et de services sociaux de base, culturellement adéquat et abordable (Commission canadienne des droits de la personne, n.d.-a).
- Un logement abordable ne coûte pas plus de 30 % du revenu d'un ménage avant impôts (Statistique Canada, 2023).
- Bien social : « quelque chose qui profite au plus grand nombre de personnes de la manière la plus large possible » (Kenton, 2024).
- Les logements sociaux sont des maisons ou des appartements appartenant aux autorités locales ou à d'autres organisations qui ne font pas de profit et qui sont conçus pour répondre aux besoins des populations vulnérables et à faibles revenus.

Au fil du temps, et en raison d'un certain nombre de facteurs, l'insécurité du logement et le manque d'accessibilité financière touchent un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes. Voici les facteurs qui y contribuent : vieillissement du parc de logements publics abordables, augmentation de l'immigration, bureaucratie au niveau du développement, sentiments contre le développement dans les banlieues, concentration géographique de la population dans les villes, et revenus qui ne suivent pas les prix du marché (Hogue, 2024). Tous ces facteurs touchent de manière disproportionnée les groupes marginalisés souffrant de désavantages ou d'exclusion, comme les femmes avec des enfants, les communautés 2ELGBTQ+, les personnes handicapées, les élèves postsecondaires, les personnes âgées, les personnes immigrantes, les populations autochtones et les groupes racialisés.



Affirmer que le logement est un droit de la personne et un bien commun

Contexte

Cette crise de l'accessibilité au logement est due à la flambée des prix des logements sur le marché et des loyers. Selon Statistique Canada (2023), 1,5 million de ménages (2,68 millions de personnes) ont un besoin impérieux de logement, c'est-à-dire qu'ils vivent dans un logement inabordable, inadapté ou inadéquat. L'augmentation du coût du logement sur le marché a dépassé la croissance des revenus, qui a stagné, poussant une grande partie de la population canadienne dans des conditions de vie précaires. En outre, la COVID-19 a exacerbé la crise du logement en ralentissant le rythme de construction, en raison d'une pénurie de matériaux et de main-d'œuvre qualifiée, et d'une augmentation des taux d'intérêt qui a ralenti les emprunts des entrepreneurs et entrepreneures pour lancer les chantiers.

Les femmes sont surreprésentées parmi les personnes ayant un besoin impérieux de logement (Khanam, 2023). L'intersection de la violence fondée sur le genre, des faibles revenus et des responsabilités en matière de soins accentue leur vulnérabilité. Les peuples autochtones sont victimes d'une discrimination systémique sur les marchés du logement, et nombre d'entre eux n'ont pas accès à l'eau potable ou à un abri sûr (ASPC, 2018). Les personnes nouvellement immigrées se heurtent à plusieurs obstacles, notamment la discrimination et le manque d'options abordables dans les centres urbains. Les personnes handicapées ont de la difficulté de trouver un logement accessible à un prix abordable, ce qui est aggravé par leur difficulté supplémentaire liée aux prestations de logement inadéquates (Association canadienne de normalisation, 2023). Mme Rebekah Young, économiste à la Banque Scotia, a déclaré en 2023 que les logements sociaux ne représentent que 3,5 % du parc immobilier canadien, alors que la moyenne de l'OCDE est de 7 % (Yarr, 2024).

Le Canada doit augmenter l'offre de logements adéquats et abordables pour répondre à la demande croissante. Un investissement fédéral a été annoncé dans plusieurs cycles budgétaires (la Stratégie nationale sur le logement prévoit, en 2025, un financement de 82 milliards de dollars) et des partenariats ont été formés par l'intermédiaire d'accords bilatéraux avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. Ces accords négociés *devraient* inclure, dans tous les cas, l'accès à des logements abordables dans tous les quartiers et encourager les municipalités à utiliser des initiatives innovantes. Les provinces et les territoires doivent soutenir les municipalités, y compris la mise à leur disposition des terrains publics, afin qu'elles puissent mettre en œuvre des réformes qui accélèrent la construction de nouveaux logements abordables ainsi que la réparation et l'entretien des logements existants.

Notre pays a une longue histoire d'échec lorsqu'il est question de se fier au secteur privé pour répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes en matière de logements sûrs, sécurisés, accessibles et abordables. Le Canada doit construire des logements adéquats et abordables aujourd'hui et à l'avenir. Le logement en tant que droit de la personne n'est pas seulement un idéal, mais une nécessité pour une société juste et équitable. En répondant aux besoins essentiels en matière de logement et en donnant la priorité à des logements adéquats et abordables, le Canada peut créer un système de logement au service de sa population.



Affirmer que le logement est un droit de la personne et un bien commun

Lois, obligations et positions du Canada

- Loi sur la stratégie nationale sur le logement (2019).
- La Commission canadienne des droits de la personne considère explicitement le droit au logement (adéquat, sûr, accessible, abordable) comme un droit de la personne; elle met l'accent sur la réalisation progressive; elle oblige les gouvernements à prendre des mesures, en particulier pour les personnes qui en ont le plus besoin; elle insiste sur la non-discrimination dans le cadre de la législation sur les droits de la personne.
- Le Canada a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) en 1976. Ce traité inclut le droit à un niveau de vie adéquat, ce qui inclut le logement. En vertu du traité, le Canada a l'obligation légale de respecter, de protéger et de mettre en œuvre les droits au logement au maximum de ses ressources disponibles et de les réaliser progressivement.
- Les codes provinciaux des droits de la personne interdisent généralement la discrimination en matière de logement pour des motifs tels que la race, le handicap, la situation familiale, etc. Certaines organisations (p.ex., la Commission ontarienne des droits de la personne) les interprètent à la lumière du droit au logement et des obligations en matière de logement adéquat en vertu du droit international.
- «Maisons Canada» a été établie en septembre 2025. Il s'agit d'une nouvelle agence fédérale qui vise à construire des logements abordables à grande échelle. Elle exploitera les terres publiques, offrira des mesures incitatives financières souples, attirera des capitaux privés, facilitera les grands projets de portefeuille et aidera les entreprises manufacturières modernes à construire les logements dont les Canadiens et Canadiennes ont besoin.

Agir

Au niveau national, la FCFDU pourrait

- Veiller à ce que le gouvernement fédéral maintienne son attention et sa priorité sur le logement en tant que droit de la personne et s'assurer qu'il prenne en compte les intérêts croisés lors de l'élaboration des budgets à l'avenir.

Localement : Les membres du club pourraient

- Rejoindre/créer un conseil d'administration d'une association de logement à but non lucratif
- Faire des recherches sur la situation locale en matière d'insécurité du logement

Au niveau municipal, les clubs pourraient demander à leur conseil municipal d'envisager les éléments suivants

- Augmenter la densification ou augmenter le nombre d'unités de logement attribuées à une parcelle individuelle
- Créer des zones d'inclusion pour le logement social
- Une politique de remplacement des loyers (lorsqu'un logement est démoli/transformé, un logement équivalent doit être fourni)
- L'achat et/ou la location d'unités vacantes pour en faire des logements sociaux

Au niveau provincial, les conseils provinciaux pourraient s'entretenir avec les législateurs sur les points suivants

- Augmenter la disponibilité des logements de transition et des abris
- Mettre en place des commissions de propriétaires et de locataires là où il n'en existe pas
- Fixer des limites à l'augmentation des loyers pour tous les logements



Conseils et liens pour la défense des intérêts

Lisez « Réaliser son potentiel : Action de plaidoyer grâce aux résolutions adoptées par la FCFDU » : un résumé utile des résolutions adoptées par la FCFDU, qui reflètent les enjeux actuels et les priorités de la FCFDU. Vous pouvez consulter le recueil complet des résolutions adoptées [ici](#).

Consultez le dossier sur les ressources de défense des intérêts dans le centre de ressources de la FCFDU en ligne. Vous y trouverez des recherches antérieures de la FCFDU, des modèles de lettres et d'autres ressources classées par thème. Vous y trouverez également le manuel de défense des intérêts ainsi qu'une collection de documents contenant de précieux conseils et astuces sur la manière de mener des actions de défense des intérêts.

Passez en revue et suivez les documents «[CFUW Advocacy Guidelines](#)» and «[CFUW Advocacy: Who Does What?](#)» avant de participer à une action de défense des intérêts en tant que club ou membre de la FCFDU.

Assistez à l'atelier d'automne sur la boîte à outils de défense des intérêts (détails dans l'infolettre Club Action!).

Inscrivez-vous à l'infolettre Club Action de la FCFDU si ce n'est pas déjà fait. Il s'agit d'un excellent moyen de découvrir ce que font les autres clubs, de trouver de l'inspiration pour vos propres efforts de plaidoyer, de vous renseigner sur les événements et de vous tenir au courant des dernières nouvelles en matière de plaidoyer grâce à la section «Mises à jour sur la défense des intérêts».

Téléchargez les modèles de lettres pour les résolutions de cette année et envoyez-les à vos représentants locaux, par courrier ou par courriel. Proposez-leur de les rencontrer pour approfondir le sujet !

Contactez la spécialiste nationale de la défense des intérêts et des politiques de la FCFDU (advocacy@cfuw-fcfd.ca) et la vice-présidente de la défense des intérêts (vpadvocacy@cfuw.ca) pour discuter de toute question relative à la défense des intérêts ou pour poser des questions.

Proposez votre propre résolution s'il y a un sujet qui passionne votre club et sur lequel il n'y a pas encore de résolution adoptée! Lisez le document «[Informations et lignes directrices sur les résolutions](#)» pour en savoir plus sur la manière de proposer une résolution.

REMARQUE SUR LES MODÈLES DE LETTRES

Compte tenu des compétences distinctes des gouvernements fédéral, provinciaux et autochtones et des administrations municipales au Canada, il est difficile de créer des modèles de lettres suffisamment généraux pour être adressés aux représentants politiques à tous les ordres de gouvernement. Les lois, les politiques et les priorités diffèrent également de manière considérable entre les provinces et les municipalités du Canada, ce qui rend parfois difficile la création d'une « demande » générale qui s'adapte à tous les contextes.

Le fait que le représentant soit ou non membre du parti politique au pouvoir ou d'un parti d'opposition modifie également la plupart du temps la « demande ». En outre, les lettres personnalisées en fonction du contexte local sont beaucoup plus efficaces et ont plus de chances d'attirer l'attention d'un politicien, surtout si l'on explique clairement pourquoi la question revêt de l'importance pour les électeurs.

Pour ces raisons, les modèles de lettres fournis ici doivent être utilisés comme des modèles généraux, que les clubs de la FCFDU et les individus pourront personnaliser et compléter. Utilisez votre connaissance de votre communauté pour renforcer les lettres, et sollicitez vos représentants en formulant des demandes précises auxquelles ils sont en mesure de donner suite. N'hésitez pas à donner des détails sur votre club de la FCFDU, tels que le nombre de membres, les causes que vous soutenez et l'argent que vous récoltez. Pensez à inclure une histoire personnelle ou locale qui illustre l'enjeu dans votre contexte. Et si vous le souhaitez, proposez de rencontrer le représentant en personne pour discuter plus en détail de la question.

Dans les documents Word, n'oubliez pas de fournir les informations pertinentes lorsque le texte est écrit en rouge. Veuillez envoyer des copies de vos lettres à l'adresse advocacy@cfuw-fcfdu.ca afin que le bureau national de la FCFDU puisse voir toutes les lettres personnalisées que vous envoyez et en tirer des enseignements!

Liens vers des modèles de lettres

Versions anglaise et française disponibles

**Lutter contre la précarité menstruelle et les inégalités d'accès
aux produits menstruels au Canada**

Template Letter [English](#) - [French](#)

Accroître l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive

Template Letter [English](#) - [French](#)

Soutenir les droits des personnes 2ESLGBTQ+

Template Letter [English](#) - [French](#)

**Renforcer la sensibilisation et la protection des personnes victimes
de violence domestique et de leurs animaux**

Template Letter [English](#) - [French](#)

**Élimination graduelle et équitable de l'extraction et de la
combustion de combustibles fossiles**

Template Letter [English](#) - [French](#)

Affirmer que le logement est un droit humain et un bien social

Template Letter [English](#) - [French](#)

Bibliographies combinées

Nous avons regroupé toutes les bibliographies
par numéro de résolution et les avons liées

ICI.



cfuw fcfd

Realizing potential. For all women.
Le pouvoir par le savoir.

815 St. Laurent Blvd, Suite 230
Ottawa, Ontario
K1K 3A7

The City of Ottawa is located on the unceded and traditional
territory of the Anishinabe Algonquin Nation.



613-234-8252



@cfuwfcfd



www.cfuw.org



@cfuw.fcfd



advocacy@cfuw-fcfd.ca